

22 b/d
ASSOCIATION POUR LA PREPARATION AUX CARRIERES SOCIALES

INSTITUT REGIONAL du TRAVAIL SOCIAL de BRETAGNE

BP.1301. 2,avenue du Bois Labbé. 35016 Rennes Cedex

**LE DEVENIR DES ENFANTS PLACES
DANS LA NIEVRE**

ou

**LE JEU DE LA REPRODUCTION
FAMILIALE**

Anne Cadoret

Chargée de recherche au C.N.R.S.

Mars 1990

Article sur la recherche

**Convention de recherche 87 BO 60 avec le Ministère de la
Culture-Mission du Patrimoine Ethnologique**

avec le concours du Conseil Général de la Nièvre

[144066]

ANNE CADORET.

Les marques de la différences.

L'"enfant placé" - enfant de l'Assistance, enfant de la Ddass ¹- fait bien partie de la culture morvandelle. Mais il a une place à lui, différente de celle des "enfants de famille". Dans le cadre de cet article, je voudrais souligner comment cette distinction d'état entre "enfant placé" et "enfant de famille" est marquée lors du passage à l'école primaire.

Le Morvan, région d'élevage et d'exploitation forestière, bien qu' à mi chemin entre Paris et Lyon, reste encore relativement isolé. Est-ce dû à son altitude de petite montagne, à son socle granitique, à son climat plus rude que dans les régions avoisinantes et rieuses de la Bourgogne, à ses forêts de hêtres et de chênes ou maintenant (malheureusement) de conifères ? Est-ce dû à son réseau de routes tortueuses et de chemins où l'herbe arrive à percer le goudron, bien différents de la grande voie autoroutière A6 qui le contourne au nord et à l'est ? En tous cas le Morvan forme une entité qui, tout en étant au coeur de la France, paraît retiré du monde, comme en fait l'expérience la nouvelle institutrice de Grand Chêne ²

"lorsque je suis arrivée à Grand Chêne, c'était mon premier poste à l'année; et j'étais comme toute cette génération d'instituteurs du début des années 60, sans voiture, sans rien, qui arrivaient avec des valises.... Je suis d'abord arrivée à Nevers, avec deux valises, encore le manteau bleu-marine, le manteau d'internat; j'avais 20 ans. J'avais été pensionnaire dans des collèges et des lycées extrêmement durs au niveau discipline, alors Grand Chêne, c'était la liberté..

Je demande à la gare routière pour aller à Grand Chêne. Alors on m'a dit: "Grand Chêne, ça, on ne connaît pas". Puis, ils se sont renseignés

¹Direction départementale de l'action sanitaire et sociale.

² Pour respecter l'anonymat de l'enquête, les noms de lieux et de personnes sont fictifs.

auprès des gens qui passaient; moi, j'avais le calendrier des postes (de l'Education Nationale) et j'ai montré que Grand Chêne existait, était dans la Nièvre. Alors, on m'a dit "vous prenez le car pour aller à Corbigny et puis après, on ne peut pas vous dire." A Corbigny, on change de véhicules parce que c'était un plus petit car, par mesure d'économie, qui faisait après Montsauche, les Settons etc.. On a empilé tout le monde là dedans; je me rappelle, cela sentait le café, et puis on m'a dit: "pour Grand Chêne, vous vous arrêtez à Lormes; après, vous verrez, il n'y a plus rien". Alors je me suis arrêtée à Lormes avec mes deux valises qui étaient lourdes; J'ai demandé à un hôtel de catégorie moyenne une chambre et puis le lendemain, je prends un taxi . Et voilà, en route pour Grand Chêne.

Je me souviens, dans les bois, j'ai ri, parce que tout d'un coup, - je viens d'une région de plaine, et alors je trouvais que c'était joli, dans les bois, au mois de septembre, il y avait du soleil-, et puis tout d'un coup, on signale les virages; alors j'ai éclaté de rire parce que, je me suis dit, si on commence seulement à signaler les virages maintenant, qu'est-ce qui m'attend, depuis 5 ou 6 km on tournait."..

Poésie pour cette institutrice pleine d'allant venue prendre son poste, mais affolement pour Georges, garçonnet de la région parisienne placé dans une famille

"C'était en septembre 61; le taxi nous avait déposé devant la cour; je me rappelle qu'il y avait la batteuse dans la cour. Je venais avec mes deux frères de Denfert Rochereau¹ on y était restés trois ou quatre mois; et puis un jour on nous a emmenés; on ne savait pas où on partait. On était tous les trois dans une voiture; et puis d'un seul coup, on s'est arrêtés vers une maison, là-haut. Ils ont déposé mon frère. Après on a redescendu le village et quand on nous a déposés ici, j'ai pensé qu'on avait déposé mon frère à des centaines de kilomètres. Le premier truc que j'ai fait d'ailleurs, je reprenais la route en courant pour remonter, retrouver mon frère. Mais quand j'ai vu que mon deuxième frère restait avec moi, cela a compensé quand même. Quand on est arrivé là, on était

¹ Hôpital des Enfants Trouvés, est le centre de placement parisien des enfants de l'Assistance du département de la Seine.

complètement perdu; on ne mangeait pas, rien; je n'osais même pas manger. On nous présentait à tout le monde, on nous emmenait à l'école"...

Si cet enfant de la région parisienne, déjà grandelet de 5 ou 6 ans, peut se sentir perdu lorsqu'il arrive dans ce Morvan de bois et de prés, il n'est pas le seul de son espèce à avoir connu ce déplacement et ce dépaysement. De nombreux enfants de l'Assistance l'y ont précédé¹ ou accompagné. Ainsi, 10 des 16 enfants qui fréquentent l'école de Grand Chêne où Georges entre quelques jours à peine après son arrivée, sont de l'Assistance. Ou encore, à Plante Verte², l'arrivée d'enfants de l'Assistance fut supérieure au nombre d'enfants qui y sont nés: entre 1916 et 1954, il y eut 264 venues d'"enfants placés" - que ce soit pour quelques semaines ou pour plusieurs années - mais seulement 244 naissances. Cette importance de l'accueil est bien une particularité morvandelle et peut provoquer l'étonnement des fonctionnaires venus prendre leur poste dans le Morvan, comme nôtre jeune institutrice de Grand Chêne, hameau de Plante Verte:

"Moi, j'ai découvert cette histoire de l'Assistance, à ce point-là, à Grand Chêne. Un jour, j'ai appris qu'une dame en avait élevé 50. Oh, je dis à Mme., vous vous rendez compte ce que je viens d'apprendre, Mme. une telle, elle a eu 50, 56, je crois...- Oh, ben, moi, je ne les ai jamais comptés, j'en ai eus... et elle me dit au moins autant. - Ce n'est pas possible. - Si, parce qu'il y en a que j'ai élevé complètement; d'autres qui étaient simplement en dépôt".³

Cet enfant de l'Assistance ne représente pas un cas étonnant, unique dans la *communauté morvandelle*, il fait partie du paysage villageois. De même, sa présence est inscrite dans le quotidien d'*une vie familiale*, comme le souligne Corinne, morvandelle d'une quarantaine d'années

¹ Remarquons que la plupart des "enfants placés" arrivent dans leur famille d'accueil avant leur troisième année. Ils ne connaissent donc pas le même choc de dépaysement que celui de Georges.

² village où en 1987 et 1988 j'ai effectué mon enquête de terrain sur l'accueil d'enfants et le jeu de la reproduction familiale.

³ Catégorie administrative de placement: les parents d'origine, ne pouvant faire face - momentanément - à la garde de leur enfant, le "dépose" dans un service d'Assistance. Mais cette situation de placement peut durer plus longtemps que prévu, voire durer jusqu'à la majorité de l'enfant.

"Il y avait toujours des enfants ici (dans la maison de ses parents); ici et chez ma grand-mère (maternelle).

Nous habitions en bas; mais lorsque nous allions à l'école, nous restions déjeuner chez ma grand-mère; et même nous y restions quelquefois dormir. Il y avait alors Geneviève (née en 1942), Edouard (1947) et Agnès (1951). Edouard et Agnès étaient frères et soeurs; je me rappelle de leur arrivée; j'étais en bas et Maman m'a dit "remonte chez la grand-mère; elle est partie chercher une petite fille et un petit garçon à Avallon". Je les vois arriver. Ils étaient tristes, ils baissaient la tête. Ils étaient chez une personne à Avallon dont le mari est tombé malade et qui n'a pas pu alors les garder. Ils avaient 7 et 4 ans.

Quant aux enfants accueillis par ma mère, il y a les "déposés", juste pour quelques mois. Voyons, il y a eu Simone et Sarah, les deux Bruné, une autre Sarah, Geneviève et Josiane, Léon et Patrik, Véronique. Mais celle-là, c'était un cas; on a été obligé de la redonner à l'Agence. Quelques-uns avaient mon âge; d'autres étaient plus jeunes. Mais les petits qui repartent, cela fait de la peine; par exemple, le petit Bruné est parti, on s'était déjà occupé de lui, il fallait le langer et tout; Cela nous a fait mal au coeur qu'il reparte. Les grands, quand ils viennent à onze-douze ans, ce n'est pas pareil. Ils ont leur famille déjà; on n'a pas le temps de lier des liens. Ce n'est pas comme avec les enfants qui viennent plus jeunes et qu'on élève jusqu'à la fin, comme avec François (1953), sa soeur, Véronique (1957), Romain (1960), Clara (1966) et Patrick (1968), Benjamin (1972), on les voit toujours. Véronique, elle a repris la maison de la grand-mère".

L'effet de groupe

Lorsque ces "enfants placés" arrivent à l'école, ils sont *globalement* distingués des "enfants de famille" morvandiaux et *officiellement* désignés comme enfants de l'Assistance ou de la Ddass. Moments difficiles que l'enfant devenu adulte n'oublie pas et qu'il évoque autant avec ses mots qu'avec ses silences:

"A la rentrée des classes, on était regroupé, ceux de la Ddass; les crayons étaient fournis par l'instituteur; maintenant c'est différent: on achète à l'élève, à l'enfant ses propres affaires. Mais nous, avant, le

cahier était donné par l'instituteur.....Et puis le système de venir dans les classes pendant que les autres élèves étaient là. C'était dur pour nous; le directeur (de l'agence de placement) arrivait, on partait en récréation, on était appelé un par un, on ressortait, soit on pleurait, soit on.....Alors les autres bien sûr, il y avait une.....ça, c'est moche" (Yéronique, née en 1957).

L'école en socialisant l'enfant, inscrit crûment dans son quotidien cette différence fondamentale: il n'est pas comme les enfants de famille. Différence que, pour deux raisons, il peut moins percevoir dans sa maison nourricière: tout d'abord, il n'y a pas toujours d'autres enfants de famille de sa génération, et il n'a pas alors de point de comparaison. Ensuite, la famille d'accueil peut essayer d'effacer ces différences d'origine familiale et même s'il lui est impossible d'y parvenir - puisqu'elle ne peut pas transmettre à cet étranger souvent aimé la mémoire généalogique -

Ainsi Monsieur Léonce, enfant abandonné dès sa naissance, arrivé vieux de 12 jours dans le Morvan. Soixante plus tard, retraité, il raconte:

"Ici (sa maison nourricière), il n'y avait pas d'autres enfants. Alors mon enfance, j'insiste là-dessus- tant d'affection que j'ai voulu. Remarquez, je ne la partageais avec personne d'autre puisque les autres enfants étaient beaucoup plus âgés que moi. - Il n'y avait pas de petits-enfants ? - Ma soeur (nourricière) avait effectivement deux enfants et ma soeur était à Paris et par définition ses enfants étaient parisiens. Mais il n'empêche que l'un d'eux a été plusieurs années en pension chez donc sa grand-mère et donc élevé avec moi. Et il y avait un autre enfant de cette soeur qui venait passer de longues vacances. Mais, il n'y avait pas de différence. Et personne ne faisait de différence. Je situe une anecdote: quand nous étions les trois gosses ici, il se trouve que nous étions étagés de deux ans en deux ans. J'étais le plus âgé et après, deux ans de moins et quatre ans de moins. Eh bien, il n'y avait pas de fêtes de Noël sans qu'il y ait un joujou qui nous arrive de Paris et j'avais le mien de ma soeur comme ses deux enfants.

Si tous les "enfants placés" ne sont pas accueillis aussi chaleureusement que le fut Monsieur Léonce¹, retenons que la distinction de naissance n'est pas soulignée aussi crûment dans la famille qu'elle l'est à l'école. Prenons le cas - dramatique - du nom : le jeune enfant n'utilise pas son nom tant qu'il reste dans sa maison nourricière, tant qu'il est "dans les jupes de sa mère"; mais dès qu'il est dans un monde élargi - et qui plus est dans ces cas villageois, un monde d'interconnaissances - il est listé, appelé par son nom de famille, dont la résonance diffère de celle de sa famille nourricière, mais aussi du stock de noms locaux:

"Patrick (né en 1968) s'appelle Patrick Lévi; mais il ne voulait pas s'appeler Lévi; il s'appelait Berto (nom de sa famille nourricière). Tant qu'il n'est pas allé à l'école, c'était Patrick Berto. Du jour où il est allé à l'école, les autres lui ont dit "non, non, non, tu n'es pas un Berto" . Un jour, il revient bouleversé et me dit "tu n'es pas ma maman". "Si je suis ta maman"... Et puis cela a été fini; il n'en a plus parlé "(Mme Berto).

Ce sentiment non pas d'exclusion mais de différence (négative) par rapport aux autres enfants est sans doute très intériorisé, et n'est pas toujours perçu par l'entourage, comme le révèle l'étonnement de l'institutrice de Grand Chêne devant l'attitude de ses élèves

"Je devais distribuer les imprimés pour l'assurance, et les enfants de l'Assistance sont assurés directement par l'administration. Et chez nous, dans la Loire, il y avait très peu d'enfants de l'Assistance. J'étais ennuyée; je me disais, ils doivent faire un complexe etc... comment je vais dire; j'ai beaucoup d'enfants de l'Assistance, comment je vais faire devant tout le monde pour dire "je te donne un papier à toi et pas à toi".

¹ Agnès Fine (1983, p 127)) remarque au sujet des enfants assistés: "Porteurs généralement d'une identité négative, ils sont au contraire l'objet de toutes les louanges, parés de toutes les vertus lorsque l'enfant assisté a été réellement "adopté" par la famille. La parole généralement si discrète sur les sentiments maternel, paternel ou filial, émerge à propos de ces enfants-là (...)" Mais tous les enfants assistés ne sont pas intégrés (je préfère ce terme à celui d'adopté car il n'y que très rarement un acte juridique d'adoption). En fait, comme le fait aussi remarquer Agnès Fine, être une bonne mère d'accueil, "c'est d'abord bien nourrir l'enfant assisté, le nourrir comme soi-même ou comme ses propres enfants. Ne pas marquer de différence." (p. 131).

Il y a bien des différences de traitement, de considération de l'enfant placé selon les familles d'accueil. Comme il y a des différences de traitement et de considération selon les instituteurs, mais ces différences ne sont institutionnalisées comme celles révélées lors du passage à l'école.

J'ai attendu l'extrême limite du délai; je trouvais que ce n'était pas possible de donner un papier seulement à certains. Les autres me demanderont pourquoi, je vais être obligée de dire "parce que tu es de l'Assistance"; cela m'a gâché ma première semaine. Mais j'y étais obligée. Et j'ai été très surprise: "ah, ben moi, je suis de l'Assistance, moi aussi, moi, moi, moi; " et puis finalement, ils étaient la majorité. J'ai compté: 10 sur 16. Cela ne faisait aucun problème".

De même que ne devait faire aucun problème pour ces adultes la distinction de la "vêtue": vêtements fabriqués en série à Paris et transmis par les agences de placement aux nourrices pour leurs enfants accueillis. On raconte que ces vêtements, de très bonne qualité, n'étaient pas toujours portés par les enfants de l'Assistance mais quelquefois détournés au profit des enfants de famille de la nourrice. Sans doute, cela est arrivé. Peu de fois, fréquemment, il est difficile d'y répondre. Mais portés uniquement par les "enfants placés" ou non, qu'importe, ils sont une marque de l'état d'enfant de l'Assistance. J'ai encore en mémoire la réaction d'une "informatrice" de 52 ans, placée dans le Morvan dès son jeune âge : elle ne supportait plus de voir du tissu à petits-carreaux rose et blanc (ou bleu et blanc) parce que cela lui rappelait sa blouse que l'Assistance lui donnait pour aller à l'école. Je me souviens aussi de cette photographie de classe de Grand Chêne en 1962, où j'ai commencé par repérer neuf des dix enfants placés par leur blouse. La dixième avait été placée par l'agence de Paris dans une famille, puis reprise par sa mère d'origine qui décida de laisser sa fille dans la même famille nourricière et de payer elle-même les frais de garde. Au bout de quelques mois, la mère disparut. La famille, attachée à l'enfant, demanda que les services de placement officialisent leur accueil afin qu'elle ne soit pas déplacée dans une autre famille. Il semble que la blouse de cette enfant ait été donnée par sa mère nourricière.

Aujourd'hui, comme le souligne Véronique, cette désignation publique de l'enfant comme "enfant placé" a disparu: ce sont maintenant les assistantes maternelles qui gèrent le budget scolaire de l'enfant. Quant au problème du nom, il peut aussi être moins douloureux de nos jours: 1/3 des familles divorcent, et le nom de l'enfant qui peut devenir différent de celui

de sa mère remariée, ou être différent de celui de demi-frères ou soeurs, perd de sa référence généalogique.

Reste, malgré tout, posée la question de la *responsabilité* de la scolarité de l'enfant.

La responsabilité de la scolarité.

Les parents d'accueil ne semblent toujours pas responsables de la scolarité de l'enfant accueilli auprès de l'instituteur, alors que - faut-il souligner cette différence - ce sont eux, et uniquement eux qui traitent des problèmes scolaires de leurs enfants ... "de famille". Remarquons seulement que les inspecteurs ou directeurs d'agence essaient de ne pas intervenir à l'école lors des cours, de rendre discrète leur institution vis à vis de l'environnement social des enfants qu'ils gèrent.

Bien sûr l'ambiance d'accueil a changé, s'est améliorée. "L'enfant trouvé" (qui n'est presque plus "trouvé" mais déplacé de sa famille d'origine) doit être respecté et traité comme tout enfant. La réflexion d'un père de famille morvandiau qui, dans les années 1910, venait se plaindre à l'instituteur que le premier de la classe soit un "enfant trouvé" et qui a si profondément blessé cet enfant, maintenant vieux monsieur de plus de 80 ans, paraît obsolète. Un "enfant placé", comme un "enfant de famille" a droit aux études; mais alors que la scolarité de l'"enfant de famille" et le souci de son avenir professionnel incombent à ses parents, les parents nourriciers en sont déchargés pour l'enfant qu'ils accueillent puisqu'ils n'en sont pas les tuteurs et qu'ils n'ont pas à les établir dans la vie professionnelle, ces charges revenant au directeur de l'agence.

Le savoir-faire scolaire, tel étudier ses devoirs le soir à la maison, et l'acquisition des bonnes manières, tel envoyer une carte postale à la maîtresse, sont bien l'affaire des parents nourriciers:

"j'ai vu des enfants presque handicapés mais qui étaient scolarisés. Eh bien, ces gens (les parents nourriciers) s'en sont occupés comme si c'était leur enfant, la faisant lire, me demandant ce qu'il fallait faire. Je suis partie pendant les vacances, ils m'ont envoyée une carte. J'ai bien vu que c'était la mère qui l'avait rédigée, elle l'avait recopiée et tout" (l'institutrice).

Le parent nourricier est bien celui qui voit l'enfant tous les jours, qui peut savoir comment cet enfant est considéré par l'instituteur, qui peut quelquefois lui réclamer plus d'écoute, voire un meilleur traitement, qui reçoit les bulletins scolaires: "tu as reçu mon bulletin ce mois-ci" "non" "ben, il n'est pas beau" "c'est gai" (dialogue entre Mme Tour et sa fille d'accueil); il est bien le parent qui gère, protège la vie quotidienne de ses enfants accueillis comme de ses enfants de famille. Mais il n'a pas à s'inquiéter des suites de la scolarité de l'enfant accueilli..

Les parents nourriciers peuvent avoir une position de retrait, voire de désintérêt vis à vis de l'enfant accueilli. En fait, ils sont souvent fiers de lui lorsqu'il réussit, et plus indifférents à son échec dont ils n'auront pas à "payer" les conséquences puisque cet enfant ne sera jamais à leur charge: ainsi de deux frères, Alain et Georges, placés chez la même nourrice: dans les années 1960, l'un part pour l'école Le Nôtre, puis l'autre pour l'école d'Alembert.

"Ils (les parents nourriciers) admettaient plus facilement qu'Alain parte à l'école Le Nôtre parce qu'ils estimaient qu'il n'avait pas de possibilités d'études alors que Georges parte, c'était intolérable. Pour eux qu'il puisse partir ailleurs et qu'il puisse faire autre chose qu'instituteur, ils ne supportaient pas cette idée là." (Brigitte Bardo, nièce "nourricière" de Georges).

Ou encore:

"- vous vous faites du souci pour leur avenir ? - Oui, quand même; parce que cela nous embête... on aimerait autant les voir bien tourner que les voir mal faire. Surtout qu'ils ne sont pas déplaisants.... Ce serait encore des gamins pour lesquels ils n'y aurait rien à faire..." (Mme Tour).

Lorsque l'enfant est brillant, il suit les filières habituelles des cycles secondaires et des études supérieures, au contentement des parents nourriciers. Quelquefois même, ces enfants peuvent poursuivre des études plus longtemps que ne l'aurait fait un enfant de famille, les services des Ddass n'hésitant pas à aider l'enfant doué.

Mais lorsque l'enfant a une scolarité très moyenne et que la question des redoublements, puis du choix du formation/apprentissage se pose, des

divergences d'opinion ou même des conflits surgissent alors entre le personnel de la Ddass et la famille d'accueil.

Le personnel de la Ddass, fort du soutien psychologique qu'il offre à l'enfant, l'oriente en fonction des résultats des entretiens et tests d'une part et des places disponibles dans les centres de formation d'autre part. Les parents, eux, restent souvent plus traditionnels: ils souhaitent que l'enfant ne parte pas trop loin, préféreraient un placement d'apprentissage dans le voisinage... comme autrefois. En fait, à partir du moment où ils s'investissent dans l'enfant accueilli, ils voudraient une reproduction d'un mode de vie fondé sur l'agriculture et l'artisanat tel qu'ils l'ont connu.

"François (né en 1953), il voulait apprendre la menuiserie. Ils ont décidé qu'il n'était pas capable d'apprendre la menuiserie. Et on lui aurait fait apprendre chez Mr X qui était ébéniste ici. Pourtant Mr ... (le directeur de l'agence) connaissait bien Mr X parce qu'il faisait des meubles pour la Ddass. Ils n'ont jamais voulu, ils ont prétexté que François n'était pas capable de faire menuiserie. Ils nous l'ont laissé en tant qu'employé de ferme, alors que...; Et moi, j'estime qu'il aurait été très capable d'apprendre la menuiserie puisqu'il a été capable de faire (par la suite) un centre accéléré de plomberie. Il aurait appris son métier chez un patron. Je ne dis pas qu'il était poussé pour faire des études. Ce n'était pas un... mais en faisant son apprentissage chez un patron, il aurait pu... Patrick, c'est pareil. Nous, on n'a pas de chance de ce côté là; ils n'ont jamais écouté ce qu'on leur demandait" (Corinne Berto).

François est devenu plombier et s'est installé dans la région parisienne.

Cette position des parents d'accueil par rapport à la préparation du devenir de leurs enfants est particulièrement floue, et peut-être encore plus floue dans les années 1970-1980 qu'auparavant puisque ces enfants ne sont plus "destinés" à rester dans un milieu agricole en tant que commis, domestique agricole ou de maison bourgeoise comme ils l'étaient avant ces dates.

La position professionnelle (et sociale) de l'enfant passe toujours par le milieu d'origine. Même l'éducation scolaire et la réussite scolaire reflètent ce milieu (cf. tableau: le "diplôme le plus élevé du fils selon la catégorie sociale et le diplôme le plus élevé de son père: Thélot, p. 232). Or les

"enfants placés" ont un *milieu d'origine* indéfini: est-ce celui de leur famille d'origine ? celui de leur famille d'accueil ? ou encore, il ne faut pas l'exclure, celui de la Ddass ? cette question de la définition du milieu (des milieux) me paraît essentielle. Un enfant est inséré dans une société parce qu'il en vient et qu'il en est, parce qu'il constitue un chaînon dans la transmission des valeurs, des manières d'être, de l'identité de cette société ou de ce groupe social. Lorsque Claude Thélot nous dit que "l'influence du milieu d'origine se pérennise durant toute la vie active des descendants, indépendamment de leurs études et de leur position initiale" (1982, p. 149), il souligne *l'effet diachronique de l'origine*

C'est bien sur cette question de la responsabilité de la transmission que s'affrontent les familles d'accueil soucieuses de leurs enfants (ce n'est pas le cas de toutes) et les services de l'Aide sociale à l'enfance. C'est sans doute aussi parce que ces services sont attentifs à donner le "plus de chance dans la vie" aux enfants placés, qu'ils interviennent autant dans la surveillance de leur scolarité, mais en ne tenant pas toujours compte de la complexité de l'acquisition d'un savoir qui passe par la transmission d'un savoir-faire, savoir-être.

Quatre éléments rentrent en ligne de compte dans la scolarisation de l'enfant placé: les possibilités de l'enfant, l'instituteur, les parents nourriciers et le personnel de l'agence.

- *l'enfant*: selon ses capacités intellectuelles, physiques, selon aussi son équilibre psychologique, il sera plus ou moins apte, réceptif à l'apprentissage scolaire.

- *l'instituteur*: il est peut-être, jusqu'à la fin des années 50 un des premiers personnages institutionnels du placement nourricier en milieu rural qui puisse changer le cours du "destin" façonné par l'entourage immédiat - la parenté d'origine et la parenté nourricière - destin de reproduction-répétition de l'état des parents. Il peut donner à l'enfant (de famille ou placé) une clef pour lui ouvrir l'accès à un monde différent de son univers quotidien.

"l'instituteur, c'est lui qui m'a le plus aidée. Parce que le matin quand on montait en car, on était les premiers, on était chez une dame qui nous gardait le matin jusqu'à ce que l'école ouvre; et le matin au lieu

d'attendre chez la dame, il nous prenait pour nous apprendre à faire les opérations qu'on ne savait pas" (Véronique).

Ce qui n'empêche pas l'instituteur d'être agréablement étonné lorsque, quelques années plus tard, il apprendra que Véronique travaille dans une compagnie d'assurances.

L'Assistance publique était bien consciente du rôle que tenait l'instituteur puisqu'elle lui offrait une prime lorsqu'un de ses élèves pupilles obtenait le certificat d'études. Mais l'instituteur peut aussi rejeter l'enfant de l'Assistance en le "laissant dans son coin" ou en lui faisant faire ses travaux ménagers "Nous, les "enfants de l' Assistance, on devait entretenir le jardin du directeur de l'école" (Mr C.).

- *les parents nourriciers*: indifférents ou dévoués, maladroits ou habiles, brutaux ou compréhensifs, en tous cas parents pour lesquels l'enfant (placé) s'insère dans une continuité familiale et sociale, mais à une place particulière qui l'excluerait comme héritier ou successeur.

- *le personnel de l'agence*: si certaines agences semblent très "présentes" à la famille nourricière et à l'enfant qui leur est confié, d'autres paraissent laisser plus de liberté aux familles (les délaisser ?). Ainsi comment interpréter les dires de cette nourrice de B.:

"En 52, j'en ai pris une qui avait 3 ans. Je l'ai gardée jusqu'à 21-22 ans parce qu'elle était un peu handicapée. Je ne le savais pas; je ne m'en étais même pas aperçu. Il a vraiment fallu qu'elle grandisse pour voir qu'il y avait quelque chose. A 14 ans, je l'ai mise à une école spécialisée de Semur. Ils l'ont gardée 1 an, après ils l'ont renvoyée. Alors, elle est restée avec moi; j'ai essayé quand même de la mettre dans son droit chemin, de la faire travailler un petit peu, le ménage, une petite vaisselle (....) De là, elle est partie aux "Economiques Troyens" de B.; ils ne me l'ont pas gardée; je l'ai remise au garage D. à C.; ils ne me l'ont pas gardée non plus. Je l'ai remise chez les soeurs, à C; elles ne me l'ont pas gardée. Là, elle est retournée à B1. dans un petit café avec une personne de plus de 80 ans, trop âgée pour elle; alors là, je l'ai dit au directeur: "vous savez, c'est une plante sans tuteur. - oh, ne vous en faites pas. La dame a la tête solide sur les épaules..". - Oui mais, sourde, sourde, vraiment totale. Alors, ma gamine, qu'est-ce qu'elle a fait, je n'en sais rien. Un beau jour, elle vient me trouver avec une dame qui

l'avait amenée en voiture. Cela m'a sauté aux yeux. "Mais dis donc, tu n'es pas toute seule, tu attends quelqu'un ? - Non. - Je ne sais pas, il me semble que tu as grossi. - Ah, non, non". (Mme Ternas)

Et commencera une autre histoire d'abandon d'enfant.

Madame Ternas joue son propre réseau de relations pour "placer" cette jeune fille. Mais en vain; et la seule intervention citée du directeur de l'agence entraînera un échec encore plus grand puisqu'elle s'enfuira de sa nouvelle place, enceinte et sans ressources.

C'est bien ce dédoublement parent nourricier-directeur d'agence qui pose problème

Dans un milieu rural - comme l'est le Morvan - où les enfants reprennent l'exploitation paternelle, l'enfant de l'Assistance est bien "mal placé" pour hériter du métier de ses parents nourriciers. Tout d'abord la petite exploitation agricole d'une dizaine d'hectares, si elle a pu faire vivre ou vivoter une famille jusqu'aux années 60, n'est plus viable aujourd'hui. Ces familles d'accueil ne sont donc pas un bon lieu de transmission de l'état d'agriculteur, que ce soit d'ailleurs pour l'enfant placé ou pour l'enfant de famille.

Puis l'enfant placé aurait un double handicap à franchir s'il s'entêtait à devenir agriculteur. Le premier handicap est purement économique: ces jeunes ont encore moins que les enfants de familles les possibilités d'emprunter: ni héritage venu ou à venir, ni garanties de biens pour rassurer de possibles prêteurs, "On n'avait pas de sous, nous, on n'avait pas de répondant. L'Assistance publique, c'est l'Assistance publique. Elle ne répond pas de nous" raconte la femme d'un rare enfant de l'Assistance à être devenu éleveur. Le second handicap est plus symbolique: l'attachement au terroir a fait de la profession agricole, qui mêle lieu de vie et lieu de travail, une profession fermée. La profession agricole est, de toutes les professions, celle où la mobilité professionnelle entre père et fils est la plus faible: 88 % des agriculteurs étaient fils d'agriculteurs en 1970, 89 % en 1977¹.

¹ Enquête pour la Formation et la qualification professionnelle de 1970 et 1977, citée par P. Champagne, 1986, p.42)

Cet handicap symbolique pour l'étranger au milieu agricole peut jouer aussi à l'envers pour l'héritier de la terre qui souhaiterait partir en ville et exercer un autre métier comme le révèle cette ancienne discussion entre deux frères nourriciers. L'un, placé au début de ce siècle dans une famille de petits paysans où il n'y avait qu'un seul garçon (de famille), avait pu "émigrer" à Paris grâce à ses capacités personnelles et à son service militaire en Syrie où il avait amassé un petit pécule. Il était devenu agent de la RATP. Il s'est acheté une maison dans le Morvan "malheureusement pas dans le village où j'ai été élevé, il n'y en avait pas à vendre"; maison confortable avec son chauffage central, coquette avec sa petite cour fleurie juste séparée par le chemin des champs laissés en location à des éleveurs voisins. L'autre, le garçon de famille, après quelques mois passés à Paris au début de son mariage, avait dû revenir s'occuper de l'exploitation familiale. Un jour qu'ils discutaient de leurs parcours professionnels respectifs, l'enfant de famille déclara que son frère nourricier avait eu de la chance de ne pas être lié à la terre, de ne pas hériter. Il était ainsi resté plus libre de construire sa vie ailleurs, de se "faire une situation".

Chaînes de l'héritage - héritage de la terre et transmission d'un attachement à un patrimoine - mises en regard du vide familial et généalogique de l'enfant de l'Assistance interprété alors comme liberté !

Ce sont bien ces handicaps économiques et symboliques qu'un directeur d'agence de la région perçoit lorsqu'il pense refuser à un jeune garçon placé dans les années 80 chez un éleveur dynamique la formation agricole qu'il voudrait suivre afin d'exercer le même métier que son père nourricier.

Cette question de succession impossible se pose également pour les enfants placés chez des familles pauvres, ne possédant que leur maison, quelques chèvres et le cochon. Car ces maigres biens, comme tous les biens, reviennent d'abord aux "enfants de famille": ainsi, la mère nourricière de Monsieur Léonce, aussi attachée à son fils soit-elle, lègue sa maison à son fils (de famille); Monsieur Léonce, comme il veut s'installer dans le Morvan, doit s'acheter sa maison.

La différence qu'établit Anne Gotman (1988, p. 42) entre "entrepreneurs" et "bâisseurs" quant à l'héritage, s'applique aux "enfants de famille" et "enfants placés". "La tranquille certitude avec laquelle ces parents

(entrepreneurs) voient leurs enfants rester au pays (quand leurs voisins *bâtisseurs* osent à peine l'envisager) en fait de nantis. Ils ont "l'implantation", "la fondation", la capacité à s'employer sur place sans avoir à émigrer. (Si) le choix professionnel de ces derniers est en toute hypothèse déterminé par la rente dont ils disposent déjà, quand leur alter ego, enfants de bâtisseurs n'ont pour se déterminer que leur diplôme".

La transmission socio-culturelle de parent nourricier à enfant accueilli, déjà si contraire à "l'inestimable objet de la transmission"¹, puisque l'enfant accueilli n'est pas l'enfant de la famille, est encore rendue plus improbable par ce fonctionnement de l'école où les "enfants de la Ddass" comprennent bien que leurs parents nourriciers ne jouent pas leur avenir.

Est-ce bien ainsi ?

Bibliographie:

Champagne Patrick

1986, "La reproduction de l'identité. In *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°65.

Fine Agnès

1983: "Amour et parenté adoptive: l'intégration familiale des enfants de l'Assistance Publique au pays de Sault". In *Annales de démographie historique*.

Gotman Anne

1988: *Hériter*, P.U.F., Paris.

Legendre Pierre:

1985: *L'inestimable objet de la transmission. Etude sur le principe généalogique en Occident* Fayard. Paris.

Thélot Claude:

1982: *Tel père, tel fils ? Position sociale et origine de la famille*. Dunod. Paris.

¹ cf. Pierre Legendre, 1985.